

République Française  
Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

25 mars 2010

Date de publication :

25 mars 2010

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 4

Votants : 27

L'AN DEUX MIL DIX, LE 1<sup>ER</sup> AVRIL,  
à 20 heures 30, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11,  
1<sup>er</sup> Alinéa, du Code Général des Collectivités  
Territoriales, en séance publique, sous la présidence  
de Madame Monique GOGUELAT, Maire.

Quorum respecté

ETAIENT PRESENTS :

Mme GOGUELAT Monique, Maire, M. FAURIE Gabriel, ~~M. GUE Daniel~~,  
Mme CRUZILLAC Sylvie, M. DUCROU Patrice, Mme DEGAVRE Anne, M. BROUX  
Cyrille-Robert, Mme MARQUES-BELLETT Annie, Mairés Adjointes,

M. PAUCHET Robert, Mme LEMAIRE Michèle, Mme GUE Martine,  
Mme COUDIERE Brigitte, M. PRUD'HOMME Thierry, M. DORLHENE Pascal,  
Mme DUCROU Véronique, M. EWANE Jean-Jacques, Mme MARIN Véronique,  
Mme HENEAU-REYT Katie, M. SANTIN Norbert, M. LECLERC Christian,  
M. CHAPELLE François, Mme VELHO Laudenia, M. KERVAZO Christian,  
Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

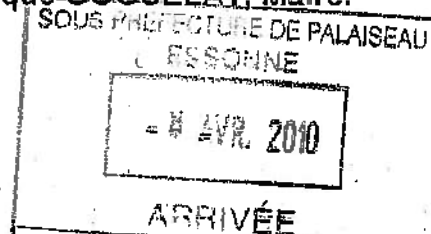
ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme GOURSEROL-RABE Fabienne (représentée par M. PRUD'HOMME),  
M. VOSGIENS Jean-Jacques (représenté par Mme MARQUES-BELLETT),  
Mme GAYET-WIENER Eliane (Mme GOGUELAT), Melle HUBERT Laure  
(représentée par M. KERVAZO).

ETAIENT ABSENTS SANS POUVOIR :

M. ZAGOREC Jean-Jacques, Mme LEGEAY Juliette.

Madame Véronique MARIN est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITE.



**OBJET : PROPOSITION DE MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION AUX ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article R.123-15,

VU les dispositions des articles L.621-2 et L.621-30-1 du Code du Patrimoine,

VU la circulaire interministérielle du 13 août 1993, relative à la protection et à la mise en valeur du patrimoine architectural et urbain,

VU la proposition en date du 16 décembre 2009 de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), transmise par M. le Préfet de l'Essonne le 1<sup>er</sup> avril 2010, concernant la modification du périmètre de protection autour de l'Eglise « Saint-Germain l'Auxerrois » située sur le territoire communal, monument historique inscrit en 1926,

**CONSIDERANT** que la modification du périmètre de protection permettra de réserver l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France aux espaces où existe un lien visuel, proche ou lointain, important pour la présentation du monument historique concerné,

L'exposé de Madame le Maire entendu,

**APRES EN AVOIR DELIBERE PAR UN VOTE A MAIN LEVEE  
A LA MAJORITE**

*(6 voix contre : M. SANTIN, M. LECLERC, M. CHAPELLE, Mme VELHO, Melle HUBERT, M. KERVAZO)*

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la proposition émise par l'Architecte des Bâtiments de France, de modification du périmètre de protection autour de l'Eglise « Saint-Germain l'Auxerrois », monument historique inscrit en 1926 et situé sur le territoire communal, conformément au dossier ci-annexé.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame la Maire à soumettre le périmètre modifié de protection autour de l'Eglise « Saint-Germain l'Auxerrois » à l'enquête publique conjointement avec le Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal en date du 15 décembre 2009.

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance, le 1<sup>er</sup> avril 2010.

Certifié exécutoire le : 7 avril 2010  
(Date de dépôt en Sous-Préfecture de Palaiseau)

Date de publication :



Madame la Maire  
Conseillère Générale

GOGUELAT